

Arrêté portant ouverture du registre des inscriptions aux épreuves
du diplôme national du brevet de la session 2022

La rectrice de l'académie de Lille

VU le code de l'éducation, notamment son article D. 332-19 ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié par l'arrêté du 27 novembre 2017 relatif aux modalités
d'attribution du diplôme national du brevet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le registre d'inscription aux épreuves de la session 2022 du diplôme national du brevet sera ouvert
du lundi 15 novembre 2021 à 14 heures au vendredi 10 décembre 2021 à 16 heures.

ARTICLE 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de remplacement les candidats régulièrement
inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et absents aux épreuves de juin en raison d'un
événement indépendant de leur volonté. Ces candidats devront confirmer leur inscription avant le vendredi 8
juillet 2022 à 16 heures.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **15 OCT. 2021**

La rectrice



Valérie CABUIL